

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION

Beijing (Chine), 18 octobre 2003

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour	2
2. Liste des décisions	3
3. Décisions prises par le Conseil	4
4. Liste des participants	12

1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demandes d'admission à la qualité de Membre
3. Désignation du pays chargé de la célébration officielle de la Journée mondiale du tourisme pour 2004 et 2005
4. Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 2004-2005
5. Questions administratives, financières et statutaires
 - a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière
 - b) Rapport du Comité du budget et des finances
 - c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts
 - d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement
 - e) Mise à jour du Règlement du personnel
6. Fixation du montant des contributions des Membres pour la période 2004-2005 et actualisation du budget pour la même période
7. Membres affiliés : rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
8. Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale (document pour information)
9. Lieu et date de la soixante-douzième session du Conseil exécutif
10. Projets de décision de la soixante et onzième session du Conseil exécutif

2. LISTE DES DÉCISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(LXXI)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4
2(LXXI)	Demandes d'admission à la qualité de Membre (point 2 de l'ordre du jour)	4
3(LXXI)	Désignation du pays chargé de la célébration officielle de la Journée mondiale du tourisme pour 2004 et 2005 (point 3 de l'ordre du jour)	4
4(LXXI)	Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 2004-2005 (point 4 de l'ordre du jour)	5
5(LXXI)	Questions administratives, financières et statutaires : a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière ; b) Rapport du Comité du budget et des finances (point 5 a)b) de l'ordre du jour)	6
6(LXXI)	Questions administratives, financières et statutaires : c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts ; d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement (point 5 c)d) de l'ordre du jour)	7
7(LXXI)	Questions administratives, financières et statutaires : e) Mise à jour du Règlement du personnel (point 5 e) de l'ordre du jour)	9
8(LXXI)	Fixation du montant des contributions des Membres pour la période 2004-2005 et actualisation du budget pour la même période (point 6 de l'ordre du jour)	10
9(LXXI)	Membres affiliés : rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 7 de l'ordre du jour)	10
10(LXXI)	Lieu et date de la soixante-douzième session du Conseil exécutif (point 9 de l'ordre du jour)	11

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LXXI)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/71/1 prov., CE/71/1 prov.annot. et CE/71/Doc.Inf.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa soixante et onzième session tel que proposé.

.....

CE/DEC/2(LXXI)

Demandes d'admission à la qualité de Membre

Point 2 de l'ordre du jour
(documents A/15/5 a)I), A/15/5 a)I) Add.1, A/15/5 a)I) Add.2,
A/15/5 a)II), CE/71/2 Doc.Trav. et CE/71/2 Doc.Trav.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant reçu le projet de résolution présenté par l'Espagne tel que transmis au Secrétariat par note verbale du 14 octobre 2003 et

Ayant entendu l'expression des réserves formulées par le Secrétaire général,

Décide de transmettre pour approbation cette résolution à l'Assemblée générale.

.....

CE/DEC/3(LXXI)

Désignation du pays chargé de la célébration officielle de la Journée mondiale du tourisme pour 2004 et 2005

Point 3 de l'ordre du jour
(document CE/71/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le document présentant les invitations reçues d'États membres pour accueillir les éditions 2004 et 2005 de la Journée mondiale du tourisme,

Estimant que l'État hôte de la Journée mondiale du tourisme devrait être choisi à tour de rôle parmi les membres des six Commissions régionales pour que soit respectée une rotation géographique équitable,

1. Remercie les pays qui se sont portés candidats et
 2. Décide de recommander à l'Assemblée générale de désigner la Malaisie pour accueillir la Journée mondiale du tourisme en 2004 et le Qatar en 2005, et qu'à partir de 2006, l'ordre géographique à respecter pour les célébrations des Journées mondiales du tourisme devrait être le suivant : 2006 en Europe, 2007 en Asie du Sud, 2008 dans les Amériques et 2009 en Afrique.
-

CE/DEC/4(LXXI)

**Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes
pour la période 2004-2005**

Point 4 de l'ordre du jour
(document CE/71/4)

Le Conseil exécutif,

Compte tenu de l'article 12 g) des Statuts de l'Organisation et de l'article 15 du Règlement financier,

1. Remercie de leur travail efficace les Commissaires aux comptes désignés pour l'actuelle période biennale 2002-2003, à savoir l'Espagne (M^{me} María Jesús Piñón Gorricho) et l'Inde (M. J. Bhadra et M. Sunil Chander) ;

Ayant examiné les candidatures présentées,

2. Recommande à l'Assemblée générale le renouvellement du mandat de l'Espagne et de l'Inde aux postes de Commissaires aux comptes pour la période biennale 2004-2005.
-

CE/DEC/5(LXXI)

Questions administratives, financières et statutaires

- a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière**
b) Rapport du Comité du budget et des finances

Point 5 a)b) de l'ordre du jour
(documents CE/71/5 a), CE/71/5 a) Add.1, CE/71/5 a) Add.1 Corr.1
et CE/71/5 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et compte tenu du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend note avec satisfaction du bon niveau de recouvrement des contributions de l'année en cours ;
2. Se félicite du haut niveau de recouvrement obtenu pour les arriérés de contributions et sait gré aux Membres de l'effort accompli à cet effet ;
3. Se déclare satisfait de constater que conformément à la recommandation de l'Assemblée générale contenue dans sa résolution 396(XIII), les recettes et les dépenses pourront s'équilibrer et que le plan de dépenses pour 2003 pourra être entièrement appliqué ;

Ayant été informé du montant élevé des arriérés de contributions que certains Membres doivent à l'Organisation,

4. Insiste pour que les Membres en retard dans le paiement de leurs contributions liquident dès que possible les sommes dues.

.....

CE/DEC/6(LXXI)

Questions administratives, financières et statutaires

**c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts
d) Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13
des Règles de financement**

Point 5 c)d) de l'ordre du jour
(documents CE/71/5 b), CE/71/5 c)d), CE/71/5 c)d) Add.1, CE/71/5 c)d) Add.2
et CBF/Doc.Trav.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts aux Membres figurant dans les documents susmentionnés,

Ayant été informé des Membres qui bénéficient de l'exemption temporaire de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

1. Décide de recommander à l'Assemblée générale de renouveler l'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 aux Membres effectifs Bolivie, El Salvador, Guinée, Kazakhstan et Mali, vu le respect des accords signés ;

Sachant que l'Iraq n'est plus l'objet de sanctions de la part des Nations Unies,

2. Décide de recommander à l'Assemblée générale de renouveler l'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts au Membre effectif Iraq ainsi qu'au Membre affilié Iraqi Airways jusqu'à ce qu'ils présentent un plan de paiement afin de solder leurs arriérés de contributions ;
3. Décide également de recommander à l'Assemblée générale de maintenir l'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 au Burkina Faso, au Cambodge, au Ghana, au Pérou, à la République démocratique du Congo, à la Sierra Leone et au Yémen, étant entendu que si au 1^{er} janvier 2004, ils n'étaient pas à jour dans les versements que prévoit leur plan de paiement, ledit paragraphe 13 devrait de nouveau leur être appliqué ;
4. Accepte la recommandation du Comité du budget et des finances concernant les arriérés de contributions de la République de Moldova et charge le Secrétaire général de faire une étude juridique pour vérifier la date réelle d'adhésion de ce pays à l'OMT et de recalculer le montant de sa contribution pour l'exercice financier 1994 en tenant compte de la correction des erreurs des données statistiques utilisées à cet effet ;
5. Recommande à l'Assemblée générale d'accorder l'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement à la République de Moldova en attendant que soit faite l'étude juridique susmentionnée, à condition que ce Membre paie la contribution de l'exercice financier en cours ;

6. Décide de recommander à l'Assemblée générale l'exemption temporaire de l'application des dispositions de l'article 34 au Burundi jusqu'à l'adoption d'une décision juridique à propos de la demande de ce pays visant la suspension temporaire de sa qualité de Membre effectif ;
7. Adopte la recommandation du Comité du budget et des finances insistant pour que le Secrétaire général maintienne ouvert en permanence le dialogue avec les pays qui ont accumulé des arriérés de contributions afin de trouver une solution satisfaisante ;

Ayant pris connaissance des communications reçues des Membres effectifs Géorgie et Soudan, soumettant des plans de paiements échelonnés de leurs arriérés de contributions et demandant l'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13,

8. Décide en outre de recommander à l'Assemblée générale d'accepter les demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement pour ce qui est des Membres effectifs et des Membres affiliés énumérés ci-après :

MEMBRES EFFECTIFS

BOLIVIE
BURKINA FASO
BURUNDI
CAMBODGE
EL SALVADOR
GÉORGIE
GHANA
GUINÉE
IRAQ
KAZAKHSTAN
MALI
PÉROU
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
SIERRA LEONE
SOUDAN
YÉMEN

MEMBRE AFFILIÉ

IRAQI AIRWAYS

9. Demande au Secrétaire général de l'informer à sa soixante-treizième session du respect des engagements signés par ces Membres, afin de décider du maintien de la suspension de l'application ou de la réapplication du paragraphe 13 ;

Ayant pris note de la liste des Membres auxquels s'applique actuellement la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts,

10. Constate que les Membres énumérés ci-dessous ont accumulé des arriérés de contributions égaux ou supérieurs à leurs contributions pour quatre exercices financiers et qu'en conséquence, la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts pourrait leur être applicable dans un délai d'un an, conformément à la disposition 1 b) de la résolution 217(VII) de l'Assemblée générale :

MEMBRES EFFECTIFS

DJIBOUTI
GABON
VENEZUELA

MEMBRES AFFILIÉS

BEPONG TOURISM CONSULTANTS (Nigéria)
CENTRO FEDERAL DE EDUCAÇÃO TECNOLÓGICA DO CEARA (CEFET)
(Brésil)
ESCUELA SUPERIOR DE TURISMO – INSTITUTO POLITÉCNICO
NACIONAL (Mexique)
FUNDACIÓN CAVANILLES DE ALTOS ESTUDIOS TURÍSTICOS (Espagne)
INTER-CONTINENTAL HOTELS AND RESORTS (Royaume-Uni)
ISTITUTO SUPERIORE EUROPEO DI STUDI TURISTICI (ISEST) (Italie)
KODOLANYI JANOS COLLEGE, TOURISM DEPARTMENT (Hongrie)
MAJESTIC AGENCIA DE VIAJES Y TURISMO S.R.L. (Pérou)
PHILIPPINE TOURISM AUTHORITY (Philippines)
PROMARGARITA (Venezuela)
UNION OF LOCAL AUTHORITIES (Israël)

.....

CE/DEC/7(LXXI)

Questions administratives, financières et statutaires

e) Mise à jour du Règlement du personnel

Point 5 e) de l'ordre du jour
(document CE/71/5 e))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document consacré à cette question, établi dans la perspective de la transformation de l'OMT en institution spécialisée des Nations Unies,

Demande au Secrétaire général d'entamer les consultations nécessaires avec les représentants du personnel et de lui soumettre pour examen des propositions à sa session du printemps 2004.

.....

CE/DEC/8(LXXI)

**Fixation du montant des contributions des Membres pour la période 2004-2005
et actualisation du budget pour la même période**

Point 6 de l'ordre du jour
(documents CE/71/6 et CE/71/6 Corr.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document pertinent qui applique la formule adoptée pour le calcul des contributions et qui se sert des données fournies par les Nations Unies pour la période 1996-2001 en ce qui concerne le revenu national brut et la population,

1. Recommande à l'Assemblée générale d'approuver pour la prochaine période 2004-2005 un budget de 22 144 000 euros;
2. Décide que la part du budget à financer avec les contributions des Membres effectifs s'élèvera à 9 028 478 euros pour 2004 et à 9 308 215 euros pour 2005;
3. Décide en outre que la part du budget à financer avec les contributions des Membres associés sera de 137 522 euros pour 2004 et de 141 785 euros pour 2005;
4. Recommande à l'Assemblée générale de maintenir la contribution des Membres affiliés au même niveau que pour 2002-2003, à savoir à 2 000 euros par an, dont 1 500 euros seront leur contribution au budget de l'Organisation et dont 500 euros seront affectés à leurs propres activités, et
5. Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le barème correspondant des contributions pour la période biennale 2004-2005.

.....
CE/DEC/9(LXXI)

Membres affiliés :
rapport du Sous-Comité pour l'examen
des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 7 de l'ordre du jour
(document CE/71/7)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 18 octobre 2003,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité et
 2. Décide de présenter à la quinzième session de l'Assemblée générale les candidats suivants à la qualité de Membre affilié :
 1. ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU CANADA (AITC)
 2. A.T.S. (Italie)
 3. DMC VIAJES, S.A. (Chili)
 4. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES AUBERGES DE JEUNESSE
 5. GLOBAL TOURISM SOLUTIONS (Royaume-Uni)
 6. HOTEL SUPPORT SERVICES LTD (Nigéria)
 7. INSTITUTO DE TURISMO RESPONSABLE (Espagne)
 8. LE CORDON BLEU (Pérou)
 9. REED TRAVEL EXHIBITIONS (Royaume-Uni)
-

CE/DEC/10(LXXI)

Lieu et date de la soixante-douzième session du Conseil exécutif

Point 9 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif

Décide de tenir sa soixante-douzième session à Beijing le 24 octobre 2003, immédiatement après la clôture de la quinzième session de l'Assemblée générale.

4. LISTE DE PARTICIPANTS

Étaient présents à la soixante et onzième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des Membres ci-après du Conseil : Andorre, Angola, Brésil, Cameroun, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Équateur, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde, Iran, Jordanie, Liban, Maroc, Mexique, Namibie, Pologne, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Ukraine ;
- 2) les Présidents des Commissions régionales pour les Amériques (Argentine) et pour l'Europe (Suisse) ;
- 3) le représentant des Membres associés [Macao, (Chine)] ;
- 4) les représentants des États membres suivants : Bulgarie, Canada, Colombie, Indonésie, Malaisie, Malawi, Monaco, Népal, République de Corée, Roumanie, Sri Lanka et Turquie, en tant qu'observateurs ;
- 5) le représentant des Membres affiliés [Fédération internationale des tours-opérateurs (IFTO)] ;
- 6) le Président du Comité du budget et des finances (Argentine) ;
- 7) la Présidente du Comité du programme (Autriche), et
- 8) le représentant de la Lettonie, État non membre de l'Organisation, en tant qu'observateur.